

LUNERAY

## **Au Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le vingt décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

**Présents :** M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, M. CAPRON, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, M. LEMAITRE

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme NEVEU (pouvoir à M. DÉMOULINS)  
M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)

**Absentes excusées sans pouvoir :** Mme DIOLOGENT, Mme DUFOUR, Mme BEAUPÈRE,  
Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dans ses communications, M. le Maire fait part :

.des remerciements de plusieurs luneraysiens pour les colis de Noël distribués aux aînés de la commune le weekend les 17 et 18 décembre.

.du chiffre de la population de Luneray au 1er janvier 2022 : 2 205 habitants.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-il est décidé d'apporter une aide de 30% plafonnée à 30€ à chaque luneraysien amené à faire détruire un nid de frelon asiatique. Le versement de cette aide se fera sur présentation d'une facture (d'un professionnel agréé) acquittée.

-M. le Maire est autorisé à signer plusieurs contrats :

.le contrat avec la société COSOLUCE pour l'utilisation du logiciel COLORIS par le secrétariat de mairie, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Coût annuel TTC 3 016 €.


.le contrat avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) qui permettra aux enfants de l'école élémentaire de bénéficier sur les temps scolaires et périscolaires 2021/2022 d'activités sportives et de matériel de sport. Coût : 1 171,50 €.

.les contrats à intervenir avec 3 agriculteurs pour le déneigement des voies communales en cas de gros épisode neigeux.

.le plan de formation du personnel communal pour l'année 2022 est approuvé par le conseil. Au programme : gestes de premiers secours, prévention des risques liés à l'activité physique ...

.il est porté à la connaissance du conseil municipal que les communes auront l'obligation de participer financièrement aux contrats de mutuelle de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et aux contrats de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

.un avis favorable est donné à la demande du magasin LIDL qui souhaite déroger à la règle du repos dominical des salariés les dimanches 11 et 18 décembre 2022. Un arrêté municipal sera pris en ce sens, pour l'ensemble des établissements de la commune se livrant au même commerce de détail.



.une esquisse préparée par le bureau EN'ACT architecture pour la construction d'une salle polyvalente, de 2 courts (dont un couvert) et d'un club house de tennis, sur un terrain communal situé dans la rue des Siamoisiers, est approuvée par l'ensemble du conseil municipal. A ce stade du projet, le coût de l'opération est estimé à 3 570 000 € HT.

.le budget communal 2021 est modifié dans le cadre d'une 1<sup>ère</sup> décision modificative.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.

Ville de Luneray  
Place René Coty  
BP 40008  
76810 Luneray

☎ 02 35 85 30 34  
✉ [mairie.luneray@orange.fr](mailto:mairie.luneray@orange.fr)  
f @mairieluneray  
[www.luneray.fr](http://www.luneray.fr)

